

## La concurrence alimentaire entre abeilles : 10 raisons de l'engagement de l'ITSAP sur ce sujet controversé

Octobre 2022

Si le Plan de Développement Durable de l'Apiculture du Ministère en charge de l'agriculture lancé en juin 2013 n'avait pas pour objet la protection et conservation des pollinisateurs sauvages, le nouveau Plan Pollinisateurs, co-géré avec le Ministère de la Transition Ecologique, propose une vision plus intégrée, associant les enjeux apicoles et ceux du maintien du service de pollinisation. Pendant les 8 années séparant ces deux plans gouvernementaux, le rôle des pollinisateurs sauvages pour la pollinisation et l'état alarmant de certaines espèces ont été largement documentés. Parmi ces études, la concurrence pour les ressources florales entre les abeilles domestiques et les abeilles sauvages a suscité un débat croissant au sein de la communauté scientifique (Geldmann et González-Varo, 2018 ; González-Varo et Geldmann, 2018 ; Kleijn et al., 2018 ; Henry et Rodet 2018 ; Saunders et al., 2018 ; Alaux et al., 2019<sup>1</sup>).

Le plan initié fin 2021 propose de combler les nombreuses lacunes de connaissances sur les relations écologiques et sanitaires entre les différents pollinisateurs (cf. 1.3.3. *Mieux comprendre les interactions entre espèces*), de nombreuses initiatives locales agissent malgré les incertitudes scientifiques et considèrent que la principale solution à mettre en œuvre prioritairement pour protéger les pollinisateurs sauvages est de restreindre l'activité apicole (par exemple dans les forêts domaniales). Dans nos approches de recherche et développement et contrairement à de telles initiatives, nous tentons de ne pas négliger certains éléments clés de la problématique : disponibilité des ressources alimentaires, baisse de l'usage des pesticides et recherche d'alternatives moins impactantes, contexte pédo-climatique, enjeux économiques... Nous considérons les dimensions écologiques, sociales, techniques et économiques autour de ce sujet. Si la démarche est complexe, les nouvelles références acquises ont pour but de participer à l'adaptation de l'apiculture aux bouleversements actuels du climat et de la flore.

Voici les 10 raisons de l'engagement de l'ITSAP sur ce sujet controversé :

1. L'état des connaissances sur les niveaux de compétitions pour les ressources (entre ruchers, ou entre abeilles domestiques et abeilles sauvages) reste très limité dans les contextes où les apiculteurs français pratiquent leurs activités. Et trop peu d'études considèrent les enjeux de l'apiculture dans la traduction de leurs résultats en recommandations<sup>2</sup>. Dans ce sens, les travaux de Henry et Rodet (2018)<sup>3</sup> se distinguent par la proposition d'une organisation spatiale de l'apiculture pour réduire la compétition entre abeilles sauvages et domestiques en miellée de romarin. Mais ces recommandations sont issues de résultats restreints à ce jour au Massif de la Côte Bleue (nord-ouest de Marseille). C'est pourquoi l'ITSAP co-encadre avec INRAE la thèse de Léo Mouillard-Lample pour confirmer ou infirmer ces résultats dans les

---

<sup>1</sup> Les articles scientifiques cités dans le texte sont disponibles sur demande à : [fabrice.allier@itsap.asso.fr](mailto:fabrice.allier@itsap.asso.fr)

<sup>2</sup> <http://blog-itsap.fr/opposer-abeilles-sauvages-contre-abeilles-domestiques-zones-naturelles-strategie-perdante-lapiculture/>

<sup>3</sup> <https://www.inrae.fr/actualites/concurrence-alimentaire-entre-abeilles-sauvages-domestiques>

Cévennes, dans une situation plus diversifiée en termes de densité de ruches, de flore et de météo.

2. Chaque apiculteur.trice en activité depuis plusieurs années peut observer des ressources alimentaires diminuées en termes d'abondance et de diversité, une conséquence des aléas climatiques. Cela génère des périodes de disette plus prononcées, plus fréquentes entre les miellées. Cette situation est aggravée par une intensification des concentrations de ruches dans certaines zones, générant des tensions entre apiculteurs, et éventuellement des situations de concurrence entre abeilles pour les ressources.
3. Depuis que le sujet a émergé au début de la décennie précédente, les initiatives visant à limiter, voire interdire, l'accès aux ruches dans tout type de territoires (urbains, agricoles, protégés) se développent. Nous pensons qu'il est préférable que la filière s'empare du sujet plutôt qu'elle subisse l'application de mesures inadaptées. Des démarches collectives et co-construites avec les apiculteurs, comme la charte des bonnes pratiques pour les emplacements de ruchers dans les Cévennes<sup>4</sup>, révèlent l'intérêt et l'engagement des acteurs locaux. Même si des critères et des choix restent en discussion, cela démontre les prémices d'organisations des acteurs dans leur usage des ressources florales.
4. La filière apicole a déjà pu se positionner à plusieurs reprises comme chef de file de la protection des insectes pollinisateurs, grâce à ses alertes et son combat syndical contre la toxicité des pesticides, ce qui a largement bénéficié aux populations d'insectes sauvages. Elle se doit de garder ce statut de « sentinelle » en définissant ses bonnes pratiques et poursuivre sa volonté de protéger tous les insectes pollinisateurs, face aux effets du changement climatique sur la flore.
5. L'objectivité et la démarche scientifique doivent servir de boussole à la filière apicole, pour ne pas tomber dans une « stratégie de déni » de l'existence d'une concurrence entre abeilles. Cela la positionnerait dans une situation d'impasse, où ses avis deviendraient exclusivement mus par ses intérêts, en triant les références scientifiques pour ne considérer que celles alimentant ses convictions, sans prendre en compte les réalités de l'évolution des réseaux écologiques. Un positionnement qui vient à l'encontre des valeurs déontologiques de l'ITSAP.
6. Le principe de précaution<sup>5</sup> évoqué pour réguler l'apiculture et la densité de ruches dans les zones à intérêt de conservation implique que l'hypothèse d'un risque soit argumentée (lignes directrices de la Commission européenne du 02/02/2000) et que seule la science puisse combler la situation d'incertitude qui est à l'origine de l'application de ce principe (Plaud, 2010). Nous souhaitons participer à la réduction des incertitudes sur le sujet, afin que

---

<sup>4</sup> [https://www.lalozerenouvelle.com/apiculture-en-lozere-une-charte-de-bonnes-pratiques-voit-le-jour/?cli\\_action=1657006435.134](https://www.lalozerenouvelle.com/apiculture-en-lozere-une-charte-de-bonnes-pratiques-voit-le-jour/?cli_action=1657006435.134)

<sup>5</sup> D'après sa définition au sommet de Rio 1992 : *Malgré l'absence de certitudes, à un moment donné, dues à un manque de connaissances techniques, scientifiques ou économiques, il convient de prendre des mesures anticipatives de gestion de risques eu égard aux dommages potentiels immédiats et futurs sur l'environnement et la santé.*

l'organisation de l'apiculture, quand elle est nécessaire, s'appuie sur des références plutôt que sur un principe de précaution.

7. Contrairement à quelques scientifiques (Geldmann et González-Varo, 2018 ; González-Varo et Geldmann, 2018 ; Kleijn et al., 2018 ; Saunders et al., 2018) voulant restreindre l'apiculture à des zones agricoles intensives (« *l'industrie apicole doit s'exercer avec l'industrie agricole* »), l'UMT PrADE tentent une approche inclusive de l'apiculture, conciliant conservation de l'entomofaune et production de miel. Pour cela, l'ITSAP collabore avec des partenaires qui partagent cette volonté d'associer les enjeux, au lieu de les opposer : les chercheurs de INRAE Abeilles & Environnement et Dynafor, et les gestionnaires du Parc national des Cévennes.
8. Sur ce sujet, nous faisons le choix de ne pas étudier uniquement le processus de concurrence entre les abeilles pour les ressources. Nous prenons aussi en compte l'avis des apiculteurs, l'analyse de leurs règles de décisions, les répercussions de mesures sur leurs pratiques et le fonctionnement technico-économique de l'exploitation grâce à des enquêtes et des ateliers de mise en situation.
9. Même si les interactions entre les abeilles et les productions végétales sont ancestrales, il est crucial que l'apiculture ne soit pas concentrée dans les zones agricoles intensives et s'exerce aussi dans les zones plus naturelles. Sinon cela affecterait la production de miels typiques et des productions en Agriculture Biologique. Nous pouvons également craindre une intensification des pratiques (renouvellement, nourrissage) pour limiter le risque de surmortalité et de dépérissement des colonies, et avec des répercussions sur la qualité des produits (contamination, adultération). L'exclusion de l'apiculture de certaines zones contrecarrerait aussi les objectifs de conservation d'une abeille domestique adaptée à ces contextes (Alaux et al. 2019).
10. Enfin, face au déclin documenté des insectes pollinisateurs, nous pouvons craindre des déficits du service de pollinisation sur les cultures et la flore sauvage. Nous misons sur une apiculture bien gérée, adaptée au milieu et à la conservation des pollinisateurs sauvages, permettant le maintien du service de pollinisation.

*Rédaction : Axel Decourtye, Fabrice Allier*